



Discipline : Code discipline :

NOM : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Portable :

Fax : Courriel :

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

Dossier mutation
INTRA 2025
De l'Académie de NANTES

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

PLP Agrégé·e Certifié·e P.EPS CPE AE

AFFECTATION A TITRE DEFINITIF 2024/2025

En établissement Code établissement

Nom et adresse de l'établissement :

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : Code ZR :

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché·e administrativement :

Code établissement :

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes en activité cette année

Code établissement :

AFFECTATION NON DEFINITIVE 2024/2025

ATP en établissement ATP en ZR (ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez :

Code établissement :

Avez-vous déposé un dossier handicap médical et/ou social

Dossier à retourner (avant le 6 mai) aux Elus Paritaires à l'adresse suivante :
URSEN CGT 1 place gare de l'Etat 44276 NANTES
Ou par courriel à l'adresse suivante : elus.nantes@cgteduc.fr ou nantes@cgteduc.fr

(joindre impérativement la photocopie de l'accusé de réception, signé dans votre établissement, accompagnée de toutes les pièces justificatives donnant droit aux bonifications)

Cadre réservé aux élus paritaires

Affectation obtenue :

Le barème ne s'applique pas

		Etablissement (Etab)	Commune (Com)	Département (Dpt)	Académie (ACA)	Zone de remplacement départementale (ZRE)	Zone de remplacement académique (ZRA)	
Echelon au 31/08/24 ou 01/09/2024 pour reclassement		7 points par échelon (mimimum 14 pts) Hors classe 56 pts forfaitaire ou 63 pts pour agrégé +7 pts par échelon HC 98 pts pour les agrégés HC au 4 ^{ème} échelon depuis 2 ans 105 pts pour les agrégés HC au 4 ^{ème} échelon depuis 3 ans Classe exceptionnelle 77 pts + 7 pts par échelon limité à 105 pts Classe exceptionnelle agrégé au 3 ^{ème} échelon et 2ans 105 pts						
Ancienneté dans le poste		20 pts par an + 50 pts par tranche de 4 ans Stagiaire ex-titulaire EN : +20 points pour année de stage						
Stagiaires	Stagiaire ex-contractuel, MA			Echelon 1 à 3 :150 pts Ech 4 : 165 pts Ech 5 et + :180 pts au 1/09/20				
	Stagiaire titulaire autre corps ens.			1000 pts pour ancien dpt + ACA ou ancienne ZRE puis Dpt correspondant + ZRA et ACA pour ex TZR				
	Stagiaire ex-fonctionnaire non ens.			1000 pts pour ancien Dpt				
Personnel accueilli en détachement				1000 pts pour ancien Dpt				
Réintégration ou changement de disc.				1000 pts pour ancien Dpt ou ancienne ZRE puis Dpt correspondant				
Mesure de carte scolaire en Etb		1500 pts pour anciens Etb, Com, Dpt, ACA						
Educ prio	REP+ ou politique de la ville	5 ans et + au 31/08/24 : 145 pts						
	REP	5 ans et + au 31/08/24 : 75 pts						
	Demande précise REP ou REP+	300 pts REP 400 pts REP+						
Poste spé acad au 31/08/21 sauf entrants				4 à 7 ans : 100 pts 8 ans et + : 200pts				
Poste EREA au 31/08/24				5 à 7 ans : 145 pts 8 ans et + : 200pts				
BOE ou RQTH		100 pts non cumulable avec dossier médical						
Dossier médical		1000 pts sur vœu(x) précisé par le médecin conseiller technique						
Caractère répété de la demande depuis 2019		20 pts par an à compter de la deuxième année (max 100 pts)						
TZR	Ancienneté ZR	23 pts par an + 24 pts par tranche de 4 ans sur la même zone						
	Stabilisation sur Dpt			200 pts				
	Stabilisation Com au moins 4 ans		50 pts sur les 2 premiers vœux					
Agrégé (ancienneté de 4 ans mini au 31/08/24)		200 pts		150 pts				
Bonification familiale	Rapprochement de conjoint et autorité parentale conjointe		50,2 pts + 51 pts par enfant	150,2 pts + 101 pts par enfant de moins 18 ans au 31/08/25				
	Année de séparation			120,4 pts par an et 80 pts sup si résidences pro dans 2 départements non limitrophe durant l'année scolaire				
	Situation parent isolé			150 pts +22 pts par enfant de moins 18 ans au 31/08/25				
					40 pts + 10 pts par enfant			
	Mutation simultanée		15 pts + 5 pts par enfant		80 pts			

Vous devez impérativement consulter la circulaire rectorale "mutations intra-académiques 2025 et la ligne directrice de gestion en ouvrant les liens ci-dessous.

<http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?aloId=4223&page=alo&cid=9436>

Complétez le tableau ci-dessous avec vos vœux et calculez le barème en vous aidant du tableau de la page 2.

N°	Libellé du vœu en clair	Echelon	Ancienneté	Stagiaires	Personnel détachement	Réintégration	Carte scolaire	REP + ou REP	APV	Demande REP ou REP +	Spé acad ou EREA	BOE ou RQTH	Dossier médical	Ancienneté TZR	Stabilisation TZR sur Dpt	Stabilisation TZR sur Com	Rapprochement de conjoint ou autorité parentale	Année de séparation	Parent isolé	Mutation simultanée							Calcul Barème		
1																													
2																													
3																													
4																													
5																													
6																													
7																													
8																													
9																													
10																													
11																													
12																													
13																													
14																													
15																													
16																													
17																													
18																													
19																													
20																													
21																													
22																													
23																													
24																													
25																													
26																													
27																													
28																													
29																													
30																													



SITUATION ADMINISTRATIVE

• Position :

- Activité
- Congé formation
- Congé longue maladie
- Service National
- Congé maternité
- CNED
- Reconversion/mobilité
- Congé parental
- Disponibilité
- Détachement
- Congé longue durée

Autre Précisez :

• Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale

Précisez : Ministère, Corps ou Service :

Département d'exercice :

• Service Education Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation :

Echelon au 31/08/2024 par promotion et au 01/09/2024 par reclassement :

Ancienneté dans l'affectation actuelle (y compris 2024/2025) :

Victime d'une mesure de carte scolaire : Année : Ancien poste :

STAGIAIRE : Echelon au 01/09/2025 (Voir reclassement) :

SITUATION FAMILIALE AU 1 SEPTEMBRE 2024

Célibataire Marié-e PACS Veuf-ve Divorcé-e

Vie maritale sans enfant Vie maritale avec enfant(s)

Nombre d'enfant-s à charge de moins de 18 ans (au 31/08/2025) et/ou à naître (certificat de grossesse constatée avant 1 avril 2025) :

Pour demande SPI : nb d'enfant-s de moins de 18 ans :

Coordonnées de votre conjoint-e :

NOM : Prénom : Nom de naissance :

Adresse (si différente de la votre) :

Profession :

En activité : OUI NON

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

- Convenance personnelle
- Autorité parentale conjointe
- Vœu préférentiel
- Rapprochement de conjoint
- Mesure de carte scolaire
- Réintégration
- Au titre de situation parent isolé
- Mutation simultanée
- Changement de discipline

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année-s de séparation au 31/08/2025 :

SITUATION SYNDICALE

Je suis déjà adhérent-e Je ne suis pas adhérent-e Je souhaite adhérer

